



# VILLERS-ROBERT (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome VI (1854)**

*Ville-Robert, Villa-Roberti,*

Village de l'arrondissement de Dole ; canton de Chaussin ; perception et bureau de poste du Deschaux ; succursale ; à 9 km de Chaussin, 16 de Dole et 36 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 211<sup>m</sup>.

La commune de Seligney a été réunie à celle de Villers-Robert le 20 octobre 1824.

Le territoire est limité au nord par Nevy et Souvans, au sud par le Deschaux, Bretenières et Villers-les-Bois, à l'est par Villers-les-Bois et Souvans, à l'ouest par le Deschaux et le ruisseau de la Veuge qui le sépare de Rahon. Le Petit Villers-Robert, le Moulin, Seligney et les Baraques de Seligney font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 1, de Paris à Genève ; par le chemin de grande communication n° 11 de Montbarrey à Chaussin ; par les chemins vicinaux tirant à Villers-les-Bois, Rahon, Souvans, aux Baraques de Seligney, à la Prairie, et de Seligney à Bretenières ; par la rivière d'Orain et le canal qui en dérive ; par les ruisseaux de la Veuge et de la Morte, le bief de Machuré et un grand nombre de petits ravins.

Le village est situé contre le penchant d'un coteau qui s'incline sur la rive droite de la rivière d'Orain. Les maisons, généralement isolées, sont mal bâties en terre, pans de bois, briques et pierre et couvertes la plupart en chaume. Elles ne se composent presque toutes que d'un simple rez-de-chaussée.

Population : en 1790 : de Villers-Robert, 281 habitant, et de Seligney, 179 ; population réunie en 1846, 570 ; en 1851, 564, dont 264 hommes et 300 femmes ; population en 1856, 519 habitants ; population spécifique par km carré, 36 habitants ; 120 maisons, savoir : au Grand Villers-Robert, 65 ; au Petit Villers-Robert, 14 ; aux Baraques du bois de M. de Froissard, 4 ; à Seligney, 32, et aux Baraques de Seligney, 5 ; 145 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1667.

Vocabulaire : Nativité de Notre-Dame.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Villers-Robert a reçu les cotes 5 E 525/1 à /10 et 14 J 221 à 229. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 1048 à 1052, 3 E 7497 à 7504, 3 E 7865 et 3 E 8742. Tables décennales : 3 E 1152 à 1160.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 518 à 520, 5 Mi 1151 à 1153, 5 Mi 3 et 4 et 5 Mi 1183.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1829 : surface territoriale 1428<sup>h</sup> divisés en 1874 parcelles que possèdent 241 propriétaires, dont 96 forains ; surface imposable 1406<sup>h</sup>, savoir : 897 en bois, 317 en terres labourables,



118 en prés, 46 en pâtures, 20 en étangs, 4<sup>h</sup> 50<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments et 3<sup>h</sup> 03<sup>a</sup> en jardins, d'un revenu cadastral de 24.577 fr. ; contributions directes en principal 2.567 fr.

Le sol, très ondulé et peu fertile, produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, un peu de seigle et d'avoine, du foin et des fourrages artificiels.

Le produit des céréales suffit à la consommation locale. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 4 fr. pour 0/0.

La rivière d'Orain, par ses débordements fréquents, cause de graves dommages aux récoltes et surtout aux foins de la prairie.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse, des porcs et des volailles ; 50 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire d'abondantes gravières qui s'étendent depuis Villers-Robert jusqu'à Rahon et qu'on exploite pour l'entretien des chemins.

Les habitants fréquentent les marchés de Sellières et de Dole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture.

Il y a une fromagerie au hameau de Seligny, dans laquelle on fabrique annuellement 1.000 kg de fromages, façon Gruyère, un moulin à cinq tournants et une tuilerie à Villers-Robert.

Les patentables sont : 8 sabotiers, 3 aubergistes, 2 charrons, 1 maréchal-ferrant et 1 épicier.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère convenable attenant au cimetière ; une maison commune bâtie en 1829, renfermant le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, religieuse de l'ordre de la Sainte-Famille, dont la maison principale est à Besançon, et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 50 garçons et 40 filles ; enfin 95<sup>h</sup> 65<sup>a</sup> de pâtures, prés et bois, d'un revenu cadastral de 820 fr. ; la section de Seligny a 92<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 753 fr.

Bois communaux : Villers-Robert, 71<sup>h</sup> 83<sup>a</sup> ; coupe annuelle 2<sup>h</sup> 13<sup>a</sup> ; Seligny, 73<sup>h</sup> 13<sup>a</sup> ; coupe annuelle 2<sup>h</sup> 12<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 4.020 fr. ; dépenses ordinaires 4.020 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

La voie romaine appelée aujourd'hui la *Levée de Jules-César*, qui reliait Tavaux à Poligny et à Salins, traversait Villers-Robert et Seligny en longeant la rive gauche du ruisseau de la Veuge. Ses bords sont littéralement couverts, depuis ces deux villages jusqu'à l'entrée de Rahon, de tuileaux à rebords et de débris de constructions, cachés à peu de profondeur, sous une épaisse forêt. Certains champs contenaient un si grand nombre de briques, qu'on les appela les *champs rouges*. Il est à croire que toutes les constructions qui bordaient la voie romaine étaient en briques, car Rahon avait été surnommé, comme Rennes, la Ville-Rouge, *Villa rubia*, et son emplacement primitif porte encore le nom de *Rouba*. La ville romaine à laquelle a succédé Villers-Robert devait avoir d'autant plus d'importance, qu'elle était à la jonction de trois routes, celles de Salins et de Poligny à Saint-Jean-de-Losne par Tavaux, et de Dole à Lons-le-Saunier par Rahon et Tassenières. Il est probable qu'un temple à Diane chasseresse s'élevait à Villers-Robert dans le lieu dit au *Champ de Délia*, car cette déesse était honorée en Gaule sous le nom de *Délia*, de l'île de Délos où elle avait vu le jour, comme Apollon l'était sous celui de *Delius*.

Pour prouver l'antiquité de ce village, un des plus savants historiens de notre province a proposé de traduire par Villers-Robert le *Villare Roofd* qui figure dans une bulle du pape Clément III, du 5 des ides de décembre 1190, confirmative des possessions de l'abbaye de Baume ; mais cette opinion n'est pas soutenable. L'église de Villare Roofd est celle de Villaroz, hameau actuel de la commune de Bosjean, où se trouve encore l'église paroissiale. Sa mention entre les églises de Bletterans, Chapelle-Voland,

Bletterans et Frangy, dont Villaroz est très rapproché, le prouverait suffisamment, si on ne savait pas du reste que Villers-Robert ne fut, jusqu'en 1700, qu'une annexe de la paroisse de Souvans, dont le prieur de Château-sur-Salins eut toujours le patronage. 

Le premier titre parvenu à notre connaissance qui révèle l'existence de Villers-Robert, est l'acte par lequel Etienne III, comte vassal de Bourgogne, du consentement de Jean de Chalon l'Antique, son fils, céda, en 1219, à l'église de Château-sur-Salins, les dîmes de *Vilerobert* et de l'Abergement devant Vilerobert (actuellement le Petit Villers-Robert), en échange de quelques immeubles sur le territoire de Souvans.

Seigneurie : La seigneurie de Villers-Robert comprenait la forteresse et le village de ce nom, Nevy, Seligny, les Granges, le Deschaux et une partie de Tassenières. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, des fours et des moulins banaux, sept étangs, de grandes forêts, des cens, des corvées et de nombreuses redevances féodales. L'un de ses principaux revenus était un péage qu'il percevait sur la route de Dole à Lons-le-Saunier et sur celle de Saint-Jean-de-Losne à Poligny et à Salins, et qui ne fut supprimé que par un arrêt du conseil d'état du 4 octobre 1738. Un terrier de la seigneurie, dressé le 28 octobre 1585, porte : «Le seigneur de Villers-Robert a droit de péage sur les passants étrangers menant denrées et marchandises par led. Villers-Robert sur les ponts, planches et levées, finage, territoire et seigneurie dud. lieu, outre les ponts, les Deschaux et les Granges et par le grand chemin tirant de Rahon à Tassenières ; les habitants de Villers-Robert, Seligny et au-delà les ponts, les Granges et les Deschaux doivent demi-péage ; si lesd. habitants ou étrangers deschargent leurs denrées derrière lad. seigneurie, ils ne doivent point de péage ; lesd. habitants ne doivent le droit que lorsque leurs voitures sont chargées ; si les étrangers chargent leurs marchandises auxd. lieux, ils doivent le péage.»

Seigneurs : Dans notre article sur Nevy, nous avons indiqué quels furent les seigneurs de Villers-Robert depuis l'an 1240, époque à laquelle Jean de Chalon l'Antique donna cette terre à Élisabeth, sa fille aînée, épouse d'Henri de Vergy, jusqu'au moment où MM. de Froissard en firent l'acquisition par décret sur MM. de Fallerans-Visemal (1631). MM. de Froissard-Bersaillin ont conservé ce domaine jusqu'au moment de la révolution.

Château : Au milieu de la prairie de Villers-Robert, est un vaste espace de 5<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> de superficie, circonscrit par la rivière d'Orain, un ruisseau, un marais de 1<sup>h</sup> 87<sup>a</sup> et le chemin tendant du Deschaux à Villers-Robert. Dans cette enceinte se trouve compris un terrain appelé le *Vieux-Château*. A côté est une motte artificielle de 130<sup>m</sup> de circonférence, qu'entouraient de larges fossés alimentés par l'Orain, sur laquelle s'élevait un château-fort dont les quatre ailes bordaient une cour centrale.

L'ancien château fut détruit, en 1479, par Naudel, capitaine de la garnison française de Bracon, pour punir Jean de Salins, qui en était le propriétaire, de sa résistance à Louis XI et de son dévouement pour l'archiduc Maximilien. Le château neuf fut démantelé par les Français au mois de mars 1639, ainsi que l'apprend une lettre datée de Dole le 10 de ce même mois, et ainsi conçue : «Vous aurez su comme les Français ont surpris et pillé ces jours passés le château de Villers-Robert et emmené prisonniers ceux qui étaient dedans à Pierre et à Bellegarde (Seurre). Ils y ont trouvé quantité de blé, de bétail et d'argent. Ils attaquèrent bien la *Tour de Lioutre* ; d'aucuns ont bien voulu dire qu'elle était prise, mais je n'en ai encore la certitude. Ils abandonnèrent incontinent led. château, lequel a été depuis mis hors de service par le capitaine de la Courtière qui tient toujours ferme à Colonne.» Les matériaux de cette forteresse, qui était construite en briques, ont été employés, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la construction du moulin et de quelques maisons particulières. L'ancien château est qualifié de place forte dans la donation que Marguerite de Vergy en fit, le 19 mars 1337 (n. st.), au fils d'Alexandre de Nozeroy.

Église : Villers-Robert dépendait de la paroisse de Souvans. Il y avait dans le village une ancienne chapelle dédiée à la Nativité de Notre-Dame, que l'archevêque de Besançon érigea en succursale par un décret du 16 juin 1700. L'église actuelle, bâtie en 1834 sur l'emplacement de cette chapelle, occupe un tertre d'où la vue domine un horizon très lointain. Elle se compose d'un clocher, de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur en hémicycle et de deux sacristies. La grande nef est séparée des collatérales par dix colonnes et quatre pilastres de l'ordre dorique, en pierre de taille. Un entablement avec dentelures règne autour de la grande nef, du sanctuaire et du chœur. On y remarque les boiseries du baptistère, de la chaire à prêcher et de l'ancien autel, deux bons tableaux dont l'un a été peint par Brun en 1837, et les

tombes 1° de Georges Simon, marquis de Vaulchier, officier aux carabiniers, chevalier non profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort le 17 avril 1830, à l'âge de 83 ans ; 2° de Georges Simon de Vaulchier, du Deschaux, religieux profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort le 5 mars 1803, à l'âge de 55 ans ; celles de plusieurs curés de la paroisse, et enfin deux tombes érigées par les habitants à trois hommes et deux filles qui furent écrasés, le 23 août 1839, par un éboulement de gravier au hameau des Granges. Sur une pierre incrustée dans le flanc d'un des murs est l'inscription suivante : «Honorable homme Oudot Marie de Loutre a faict faire sette chapl. ha lounour de Dié et s. Bonnot et s. Milla et fondei messe qi se dira tou les vadredi et a doné 310 fra au couré pour tout.—1581.»

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. —Annuaire du Jura, année 1845. — Archives de la préfecture du Jura.